

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT DE REGROUPEMENT DE LICENCIÉS

Saison 2025/2026

Rappel de quelques éléments du règlement 2025/2026 relatif aux regroupements de licenciés :

- Le regroupement de licenciés ne peut s'effectuer qu'entre des **GSA d'un même bassin de pratique**.
- Chaque GSA ne peut participer qu'à un seul regroupement par catégorie d'âge (M13 à M21).
- Ce dispositif est réservé aux GSA dans l'incapacité de constituer une équipe **en championnat** dans l'une des catégories d'âge cités précédemment.
- Ce dispositif n'est **pas autorisé en compétitions nationales** (Coupe de France Jeunes) et ne concerne que les joueurs disposant d'une **licence Compétition Extension Volley-Ball**.

Ligue concernée :
Bassin de pratique concerné :
Numéro de bassin : BP
> Intitulé de bassin :
Clubs du BP souhaitant créer un regroupement de licenciés pour la saison 2025/2026 :
➢ GSA 1 (ou GSA support, qui assurera la gestion de l'équipe concernée par le regroupement de licenciés, et sera responsable du règlement des sommes dues au titre de cette équipe) :
o Nom:
o Numéro de club :
➢ GSA 2:
o Nom:
o Numéro de club :
GSA 3 (facultatif):
o Nom:
Numéro de club :
Catégorie d'âge de ce regroupement de licenciés :
□ M13M □ M13F □ M15M □ M18M □ M18F □ M21M □ M21F
Compétition(s) dans laquelle (lesquelles) évoluera ce regroupement sur la saison 2025/2026 :
>
>
<i>r</i>



Liste des licenciés concernés par ce groupement :

Nom / Prénom	Numéro de licence	GSA d'appartenance
Ce formulaire devra être signé par les présid inscriptions à la commission sportive territoria		s puis adressé avant la clôture des
Document réalisé le / /, à		

Signature et cachet du GSA support	Signature et cachet de l'autre ou des autres GSA concerné(s)	Signature et cachet de la commission sportive compétente